

## Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2015 à 20 h

Présidence : Sylvie VENTARD, Maire.

Présents : Mmes BOIRIN C, BOULANGÉ L, JACOB Y, NICOLAS C et VENTARD S ; MM. ALEXANDRE K, BUSSIÈRE G, JOLY P, MICHELIN F, MOURON J-P et S.BONNOT.

Secrétaire de séance : Pascal JOLY

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents .

### **I - Présentation de M. Julien PERFETTINI-DERENNE, garde ONF :**

En poste depuis septembre 2014, celui-ci a pris la succession de M. Yves OUDET et gère les forêts des communes de Corcelles, Féney, Noiron, Ouges et Savouges.

Gestion de la forêt : suivi des coupes (exploitants et affouagistes), travaux sylvicoles sur peuplements forestiers pendant leurs trente premières années, mission de police au niveau des exploitations, de la chasse et de la circulation.

A Savouges, 33 ha de bois. Le plan d'aménagement, élaboré sur 20 ans, se termine fin 2015.

Les membres du conseil municipal délibèrent et acceptent à l'unanimité la proposition d'affouages pour la saison 2015/2016 dans la parcelle 30.

### **II - Compte Administratif 2014 commune et lotissement :**

#### **Budget communal**

Mme le Maire présente les résultats d'exécution du budget de la commune de Savouges comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
INVESTISSEMENT	23 925,50 euros	40 859,26 euros
FONCTIONNEMENT	173 276,90 euros	218 744,28 euros

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2014 :

Section d'investissement :	excédent de	16 933,76 €
Section de fonctionnement :	excédent de	45 467,38 €

Le compte administratif 2014 de la commune est adopté à l'unanimité.

#### **Budget annexe du Lotissement**

Il en ressort les éléments suivants :

Section de fonctionnement : déficit de 34 933,10 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

### **III - Compte de gestion 2014 commune et lotissement :**

#### **Budget communal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, déclare que le compte de gestion 2014, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté l'unanimité.

## **Budget annexe Lotissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, déclare que le compte de gestion 2014, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté l'unanimité.

## **IV - Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, l'affectation des résultats comme suit :

- Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement sur le budget primitif de 2015 à l'article 001 soit 16 933,76 €uros.
- Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement sur le budget primitif de 2015 à l'article 002, soit 45 467,38 €uros

## **V -.Vote des taux**

Cette année encore, le Conseil Municipal décide à la majorité de laisser inchangés les taux taxes locales au regard de l'augmentation éventuelle des autres collectivités locales, soit :

- ✓ 9.88 % : taxe d'habitation
- ✓ 17.60 % : taxe foncière sur le bâti
- ✓ 50.09% : taxe foncière sur le non bâti

## **VI -.Budget Primitif 2015 commune et lotissement**

### **Budget commune**

Amortissement : le conseil municipal décide d'amortir sur 15 ans l'enfouissement de l'éclairage public et des lignes téléphoniques financé en 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal choisit l'entreprise SM TP pour déposer et sceller les avaloirs Rue de Corcelles et Rue du Pré Fleuri et l'entreprise Espaces Verts du Sud Dijonnais pour effectuer l'élagage des arbres Rue de Noiron.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2015. Celui-ci se décompose comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
INVESTISSEMENT	52 395 euros	52 395 euros
FONCTIONNEMENT	172 467 euros	216 764 euros

soit un excédent total prévisionnel de **44 297** euros.

### **Budget annexe lotissement**

Le règlement du lotissement est caduque depuis fin 2014 et désormais, les règles générales du PLU s'appliquent pour toute nouvelle construction.

Compte tenu des contraintes financières (déficit de lotissement existant depuis 2007), des exigences du SCOT en matière de révision du PLU, il est envisagé la vente de terrains dans le lotissement.

Mme le Maire relate que des administrés ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de morceaux de parcelles jouxtant leur propriété, le conseil municipal prend acte et, en fonction des devis de viabilité et du marché actuel, fera une offre aux personnes concernées.

Une demande de CU sur un premier terrain d'environ 700 m<sup>2</sup> sera effectuée prochainement.

De fait le budget lotissement 2015 est voté à l'unanimité et se décompose comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
INVESTISSEMENT	6 000 euros	6 000 euros
FONCTIONNEMENT	46 934 euros	73 500 euros

## **VII Questions diverses :**

- Mme le Maire donne lecture de cartes de remerciements d'administrés ayant reçu un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année par la commune et le CCAS.
- Dans le cadre du début de la réfection de la salle des fêtes (plafond), le conseil municipal souhaite effectuer les travaux à l'aide de volontaires. L'objectif est de permettre à la commune de continuer à faire des économies. **Tous les bénévoles ou les volontaires sont les bienvenus et sont amenés à contacter la mairie pour proposer leurs services.**
- Mme le Maire rappelle que conformément aux projets votés en 2014, l'extension de l'aire de jeux (panneau de basket et balançoire) sera réalisée prochainement. Le taux de subvention sera d'environ 80%.
- Plusieurs personnes ont à nouveau signalé en mairie la présence régulière de déjections canines sur le trottoir de la rue de l'église, près de la mairie et de la salle des fêtes ou près de l'arrêt de bus. Ce comportement est intolérable et les membres du conseil municipal appellent une fois de plus au civisme de chacun ! Si ces faits persistent, des mesures seront mises en place.
- De la même façon, des actes de vandalisme ont été commis à l'espace P.Damy ; la gendarmerie s'est rendue sur les lieux pour constater.
- Formation défibrillateur : au vu des inscriptions; une date sera sollicitée auprès la Croix-Rouge.
- Inscription en école élémentaire le jeudi 23 avril à 18h et en maternelle le mardi 12 mai à 18h. Merci de venir en mairie pour faire établir le certificat d'inscription préalable